NOTRE SANTÉ EN DANGER

USAGERES, PROFESSIONELLES DE LA SANTÉ, ÉLUES, IL EST TEMPS DE RÉAGIR ENSEMBLE!

La santé de chacune et chacun passe par un service public de santé et des soins de qualité et de proximité avec des personnels en nombre et formés.

Arrêtons la casse de la santé!
Après des années d'une politique de réduction des moyens et de réformes successives, la mise en place par la loi Hôpital Patient Santé Territoire *(loi BACHELOT)* des Agences Régionales de Santé *(ARS)* accélère la privatisation de notre système de santé. Pour le service public cela se traduit par des fermetures de services, fusions d'hôpitaux et réductions de personnels... Cela aboutit à de véritables déserts médicaux, dans les secteurs urbains comme à la campagne. La permanence des soins est menacée. Pour les malades et leurs proches, les distances augmentent, avec tous les risques et les coûts supplémentaires que cela comporte.

Les directeurs des ARS, nommés par le gouvernement, sont des superpréfets sanitaires régionaux. Ils détiennent tous les pouvoirs pour organiser la santé dans son ensemble, en appliquant les directives gouvernementales. La représentation des usager-e-s, des salarié-e-s, des personnels et des élu-e-s est réduite. Planifiant la désorganisation et la réduction des soins publics, les ARS favorisent le transfert vers le privé lucratif des soins les plus rentables pour le plus grand profit des groupes financiers de la santé et de leurs actionnaires.

Le nombre de centres de santé, de services de PMI diminue, la médecine scolaire est en voie de disparition, la médecine du travail risque d'être totalement sous le contrôle du patronat...

Les maternités de proximité ferment les unes après les autres, et sont remplacées par des usines à bébés. Pour l'IVG, les objectifs sont aussi de concentrer leur pratique dans quelques centres, et le développement abusif de l'IVG médicamenteuse.
La psychiatrie peu à peu privée de ses moyens de soin devient un instrument de contrôle social s'appuyant sur le tout sécuritaire.

La sécurité sociale financée par les cotisations en fonction des revenus doit permettre à chacun de bénéficier des soins selon ses besoins : c'est un principe solidaire.

Arrêtons la casse de la sécu!
De nombreuses mesures ont fait reculer ce principe solidaire : forfaits, franchises, dépassements d'honoraires, pénalités, déremboursements... Ce qui reste à la charge des foyers ne cesse d'augmenter.

Tout cela pousse vers l'assurance privée individuelle celles et ceux qui en ont encore les moyens et c'est par millions aujourd'hui que des gens diffèrent ou renoncent aux soins.

Le gouvernement veut privatiser la protection sociale en favorisant la création d'un marché pour les assurances privées. Chaque annonce d'exonération de cotisation pour une entreprise ou un emploi, met à mal le financement solidaire de la sécurité sociale.

Le projet sur la dépendance prévoit l'obligation de souscrire une assurance individuelle privée dès l'âge de cinquante ans ce qui remet en cause le principe fondamental de solidarité.

⇨POUR SAUVEGARDER ET PROMOUVOIR LA SANTÉ PUBLIQUE
⇨POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE UNIVERSELLE ET SOLIDAIRE

JOURNÉE NATIONALE D'ACTION

LE 2 AVRIL 2011

RASSEMBLEMENT A 14H DEVANT LE SIEGE DE L'ARS

4 place des colombes (au Colombier) à RENNES

ACCÈS AUX SOINS PARTOUT, POUR TOUTES ET TOUS : c'est un DROIT ! DÉFENDONS-LE !

Action Consommation, ANCIC, ANECR, Appel des Appels, ATTAC, CADAC, CNAFAL, Collectif contre les franchises, CNDF, Coordination des Hôpitaux et maternités de proximité, Convergence services publics, Coordination des Élèves Infirmiers, Femmes Égalité, EGSP, Ensemble pour une Santé Solidaire, La Santé n'est pas une marchandise, Le Planning Familial, Mais c'est un Homme, Manifeste des Médecins Solidaires, UFAL, UNRPA-AMUF, confédération CGT, CGT Santé Action Sociale, FSU, SMG, SNASS-CGT, SNPST, SUD Santé Sociaux, SUD Union Fédérale Protection Sociale, UCMSF, USP, Solidaires, -EELV, FASE, GU, Les Alternatifs, M'PEP, NPA, PC, PCOF, PG, PS, Résistance sociale, République et Socialisme, -
et plus d'une centaine de comités, collectifs et syndicats locaux ou d'entreprise.